

**Décision n°2018-082
relative aux tarifs abonnements revues 2019 de l'ENS
Editions**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la délibération N° III.6 du Conseil d'Administration en date du 18/12/2017

Décide

Article 1.

Les tarifs des abonnements des revues 2019 sont les suivants.

ENS ÉDITIONS - TARIFS ABONNEMENTS REVUES 2019					
Tarifs TTC en vigueur à partir du 1er janvier 2019					
Revue	n°/ an	TV A	Prix unitaire TTC	France métropolitaine	Étranger (dont DROM- COM)
Revue française de pédagogie Recherches en éducation	4	5,5	18 €	72 €	84 €
Histoire de l'éducation	2	5,5	18 €	36 €	42 €
Repères Recherches en didactique du français langue maternelle	2	5,5	22 €	44 €	50 €
Recherche et formation	3	5,5	17 €	51 €	60 €

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Recherches en didactique des sciences et des technologies (RDST)	2	5,5	25 €	50 €	56 €
Cahiers d'études hispaniques médiévales (CEHM)	1	5,5	25 €	25 €	28 €
Mots. Les langages du politique	3	5,5	20 €	60 €	69 €
Tracés Revue de sciences humaines	3	5,5	15 €	45 €	51 €

Le tarif des abonnements est établi sur la base du prix unitaire et de la périodicité de la revue. Pour la France le prix de l'abonnement s'entend franco de port.

Pour les tarifs Étranger une contribution aux frais d'affranchissement est intégrée au prix TTC.

Une remise de 50 % sur le tarif de l'abonnement peut être accordée sur présentation de la carte d'étudiant en cours de validité.

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 22 mai 2018,

Jean-François PINTON

Président 

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site internet